

5 - Administration générale

**Programme 2013 de travaux de maintenance dans
les bâtiments départementaux (hors collèges)**

Rapport n° CP/2013/46

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les bâtiments départementaux (hors collèges) pour l'année 2013.

Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif.

Lors de la session plénière du 10 décembre 2012, le Conseil Général a adopté le budget primitif de l'année 2013 et les crédits suivants du programme de travaux dans les bâtiments départementaux :

- 1,77 M€ de crédits d'investissement,
- 1,55 M€ de crédits de fonctionnement.

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme détaillé en annexe.

Dans ce cadre, les principaux axes de la politique de maintenance du Conseil Général demeurent :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (installations électriques...).
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades...), les équipements liés (chauffage...) et la décoration intérieure.
- les travaux d'amélioration des locaux au niveau fonctionnel, « confort », « sécurité » et « économie d'énergie ». Ces actions sont destinées à faciliter la vie des usagers, améliorer leurs conditions de travail et leur cadre de vie quotidien.

Il convient, en particulier, de noter les investissements suivants :

- Foyer de l'enfance : continuité du programme de mise en conformité réglementaire et d'aménagement des bâtiments existants
- Parc départemental d'Erstein : réalisation d'un nouveau système d'assainissement
- UTAT de Haguenau : création de vestiaires et sanitaires
- MDPH : réaménagement de l'accueil
- Gare routière : mise en place d'une surtoiture
- Différents travaux de mise aux normes et d'adaptation dans les CTCG.

Concernant la maintenance de 1^{er} niveau, les crédits de fonctionnement votés incluent, en sus des interventions de premier niveau, les contrats de maintenance des équipements ainsi que les contrats de vérifications réglementaires.

C'est donc un programme de 3,32 M€, correspondant aux travaux prioritaires à mener sur le parc des bâtiments départementaux (hors collèges), qui est engagé en 2013 par le Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

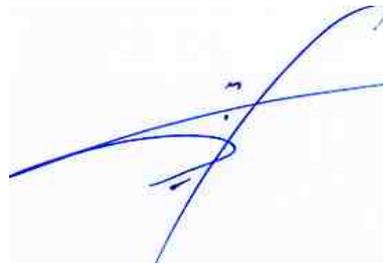
Dans le cadre défini par délibération du Conseil Général du 10 décembre 2012, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil général, statuant par délégation, autorise son président :

- à lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux, dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe

- à signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL